

La P.F.A.C est une redevance non fiscale qui permet de financer l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures d'assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration...) dont les propriétaires concernés doivent s'acquitter pour pouvoir utiliser le réseau public d'assainissement afin d'y évacuer leurs eaux usées. Elle est perçue dès que le raccordement est effectif auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement.

TARIFS EN VIGUEUR (POUR 2026)

→ Délibération D20251213 - 05g

Catégorie	Unité	Raccordement à la demande du petitionnaire	Raccordement à la demande de Réseau31*
1- Participation au financement de l'assainissement collectif - PFAC			
Habitation ancienne			
1.1.1 Tout type de logement ancien	Par logement	3 090,00 €	1 140,00 €
1.1.2 Tout type d'habitation ancienne	Par habitation	3 090,00 €	1 140,00 €
Habitation neuve			
1.2.1 Logement neuf T1 Habitation individuelle neuve composée de 1 pièce principale	Par logement	1 960,00 €	1 140,00 €
1.2.2 Logement neuf T2 Habitation individuelle neuve composée de 2 pièces principales	Par logement	2 990,00 €	1 140,00 €
1.2.3 Logement neuf T3 Habitation individuelle neuve composée de 3 pièces principales	Par logement	4 330,00 €	1 140,00 €
1.2.4 Logement neuf T4 Habitation individuelle neuve composée de 4 pièces principales	Par logement	5 460,00 €	1 140,00 €
1.2.5 Logement neuf T5 Habitation individuelle neuve composée de 5 pièces principales	Par logement	6 600,00 €	1 140,00 €
1.3 Extension d'habitation générant des eaux usées supplémentaires	Par pièce supplémentaire	1 960,00 €	- €
2- Participation aux frais de branchement - PFB (conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, le montant versé à ce titre sera déduit du montant de la PFAC lorsqu'il s'agit du même propriétaire)			
Habitation individuelle			
2.1.1	Forfait par branchement initial	3 090,00 €	1 140,00 €
2.1.2 Immeuble d'habitation individuel	Forfait par branchement suppl.	3 090,00 €	3 090,00 €
Habitation collective			
2.2.1 Ensemble immobilier de 3 logements au plus	Forfait par branchement	3 400,00 €	1 140,00 €
2.2.2 Ensemble immobilier de 4 à 10 logements inclus	Forfait par branchement	4 540,00 €	1 140,00 €
2.2.3 Ensemble immobilier de 11 logements et au-delà	Forfait par branchement	5 670,00 €	1 140,00 €
2.2.4 Habitation collective	Forfait par branchement suppl.	3 090,00 €	3 090,00 €
2.3.1 Lotissement	Forfait pour le branchement général	au réel +10%	au réel +10%
2.3.2 Assimilés domestiques (n'ont pas obligation de se raccorder)	Forfait par branchement	au réel +10%	1 140,00 €
2.3.3 Viabilisation (type des eaux rejetées inconnu)	Forfait par branchement	au réel +10%	1 140,00 €

*opération globale: extension réseau + renouvell. réseau générant économie d'échelle

PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉTAILS DES ASSIMILÉS DOMESTIQUES

Catégorie / Sous-catégorie	Désignation	Unité	Nbe équivalent hab par unité	Participation par unité	Raccordement à la demande du pétitionnaire	Raccordement à la demande de Réseau31*	Plafond
Commerce de détail							
Activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages	commerce de détail, tous secteurs avec surface de vente inférieure à 500m ²	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €	
	commerce de détail à dominante alimentaire avec surface de vente supérieure ou égale à 500m ² et inférieure ou égale à 2 000m ²	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	9 400,00 €	
	autre commerce de détail avec surface de vente supérieure ou égale à 500m ² et inférieure à 2 000m ²	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	14 100,00 €	
	centre commercial	par employé	0,75	880,00 €	220,00 €	176 100,00 €	
Services de soins d'hygiène et de propreté							
Activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec des vêtements, coiffure, établissement de bains-douches		par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	9 400,00 €	
Hébergement							
Activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, camping et caravanage, parcs résidentiels de loisirs, centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours	hôtellerie, résidences de tourisme, parcs résidentiels de loisirs, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours	par chambre	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €	
	camping et caravanage	par emplacement	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €	
	centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou longs séjours	par lit	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €	
	centres pénitenciers	par cellule	1	1 170,00 €	290,00 €	9 400,00 €	

*opération globale: extension réseau + renouvell. réseau générant économie d'échelle

Catégorie / Sous-catégorie	Désignation	Unité	Nbe équivalent hab par unité	Participation par unité		
				Raccordement à la demande du pétitionnaire	Raccordement à la demande de Réseau31*	Plafond
Administrations						
Activités de siège social, administration, services au public ou aux industries pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement des besoins visés à l'article R213-48-1 du code de l'environnement	sièges sociaux	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
	activités administratives et financières de commerce de gros, de poste, de courrier, de services financiers, d'assurance, de caisses de retraite, de services juridiques, comptables, d'activité immobilières	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
	services au public ou aux industries comme les activités d'architecture, ingénierie, contrôles, analyses techniques, publicité, études de marché, fournitures, contrats de location, bail, service dans le domaine de l'emploi, agences de voyage services de réservation	par employé	0,5	590,00 €	150,00 €	5 300,00 €
Restauration						
Activités de restauration, restaurants traditionnels, self service, établissements proposant des plats à emporter		par couvert	0,5	590,00 €	150,00 €	9 400,00 €

*opération globale: extension réseau + renouvellement réseau générant économie d'échelle